



On s'abonne au bureau de la rédaction, place du Spectacle, et chez MM. les directeurs des postes du royaume.  
On reçoit les annonces au bureau de la rédaction et chez M. LATOUR, imprimeur-libraire.

Le prix de l'abonnement est de 4 flor. 72 cts. P. B., par trimestre, pour Liège, et de 5 flor. 67 cts. P. E., franco, pour les autres villes du royaume.

# Mathieu Laensbergk.

## GAZETTE DE LIEGE.

### AFFAIRES DE LA GRÈCE.

**Zante, le 4 novembre.** — On assure qu'à l'arrivée d'un envoyé de Constantinople à Ibrahim pacha, il a éclaté dans son camp une espèce de sédition, et que ses alentours l'ont contraint de profiter de l'absence des amiraux anglais et français pour sortir, malgré la convention du 23 septembre, qui interdit toute opération militaire, et se rendre à Patras. On ne sait pas encore si Ibrahim n'était pas en état de résister aux instances de ses troupes, ou s'il s'est cru autorisé par le prétexte de la contrainte à exécuter ses propres desseins, et à rompre ainsi la convention qu'il avait conclue. Il mit à la voile dans la nuit du 30 septembre, et voulait entrer dans les eaux de Patras. Le vice-amiral Codrington qui, depuis quelques jours, était à l'ancre dans notre rade, fut informé, le 2 octobre, par un brick de guerre anglais, de l'entreprise de la flotte d'Égypte. Il leva aussitôt l'ancre, et mit à la voile avec une telle célérité que plusieurs officiers de marine anglais qui se trouvaient à terre furent obligés de rester à Zante.

Vers dix heures du matin, sir E. Codrington rencontra déjà la flotte, égyptienne, qui avait effectivement quitté le port de Navarin, et qui accompagnée des bâtimens anglais et français restés devant Navarin, cinglait le long de la côte de la Morée, et était vue très distinctement de Zante. Le vent ne paraissait pas très favorable pour l'entreprise; à la hauteur de Castel-Tornèse, les égyptiens prirent une autre direction, et firent voile en droite ligne vers le cap Skinari, situé dans la partie septentrionale de Zante, et où toute la flotte, au grand étonnement des habitans de l'île, ferma les voiles et voulut jeter l'ancre. Les autorités municipales furent obligées de se rendre sur le rivage; pour tranquilliser la masse du peuple qui était accourue armée, soit dans des barques soit à terre, pour empêcher un débarquement de la part des égyptiens. Les bâtimens anglais et français formèrent alors un demi-cercle autour de la flotte égyptienne, et un brick anglais ayant fait voile vers le vaisseau amiral égyptien, à côté duquel il s'arrêta, parut parlementer avec lui. Au bout d'une demi-heure, tous les bâtimens tant égyptiens qu'anglais et français firent voile de nouveau dans la Morée, et l'on présuma que les égyptiens, mieux informés, retourneraient à Navarin.

Le 3, sir E. Codrington, montant le vaisseau-amiral l'*Asie*, jeta de nouveau l'ancre dans la rade de Zante, expédia plusieurs bons voiliers à Corfou, Constantinople, Alexandrie et Milo (où se trouve l'amiral de Rigny), et sembla vouloir faire des préparatifs pour arrêter dans sa navigation la flotte égyptienne qui était encore le long de la côte de la Morée en face de Zante, et n'abandonnait pas le projet de se porter vers Patras. Tous les bâtimens anglais et français formèrent deux lignes au dessus de Tornèse, et l'on vit clairement de Zante tous les mouvemens qui annonçaient un combat prochain. L'*Asie* allait mettre à la voile à 5 heures du soir, lorsqu'on signala tout à coup l'arrivée de lord Cochrane et de la flotille grecque. L'*Asie* resta provisoirement à l'ancre et donna un signal à un brick de guerre, qui se dirigea aussitôt vers la Morée. L'approche de la nuit nous empêcha d'observer les mouvemens ultérieurs. Cependant vers 8 heures du soir, on entendit une canonnade très vive, qui dura plusieurs heures. Ce matin, on n'a point aperçu les escadres, et l'on disait généralement ici qu'Ibrahim-pacha avait rencontré la nuit précédente lord Cochrane et qu'il avait été forcé, après un combat opiniâtre, de retourner en toute hâte à Navarin. L'*Asie* avait aussi levé l'ancre pendant la nuit et avait disparu. Il n'y a plus de bâtimens de guerre dans notre rade, à l'exception des vigies ordinaires.

Hier, de 5 à 9 heures du soir, l'on entendit une vive canonnade des environs du cap Papa, et des hauteurs près de cette ville; aussi longtemps que le jour le permit, l'on pouvait en apercevoir la fumée. Jusqu'ici l'on ignore ce qui a pu donner lieu à cette canonnade. Tout ce que l'on sait positivement, c'est qu'hier soir, une partie de la flotte turque était à l'ancre à Conopoli, à quelques milles au Sud du cap Papa. L'intention de sir Edouard Codrington paraît être d'empêcher cette flotte de se porter dans le golfe de Patras ou de Lépaute, et jusqu'ici le vent et le mauvais temps l'ont puissamment secondé.

**Trieste, le 23 octobre.** — Un bâtiment arrivé de Patras le 21, après onze jours de traversée, rapporte qu'une division de l'escadre grecque; composée de huit bâtimens, y compris le ba-

teau à vapeur, et commandée par le neveu de lord Cochrane, a pénétré dans le golfe de Lépaute, et réussit le 2 de ce mois à incendier cinq bâtimens turcs qui s'y trouvaient depuis quelque temps, et à arrêter trois bâtimens autrichiens. Il ajoute qu'il a vu une division égyptienne dans le canal de Zante.

### FRANCE.

**Paris, le 31 octobre.** — Vers les cinq heures du matin, un inspecteur attaché au service de S. A. R. Mgr. le duc d'Orléans s'est aperçu que le feu avait pris dans la galerie située derrière le Théâtre-Français.

Le poste du palais a aussitôt pris les armes; celui du Château-d'Eau a battu la générale, et les pompiers de garde se sont empressés de diriger leurs secours vers les points les plus menacés. Secondés par plusieurs personnes accourues des quartiers environnans, le foyer de l'incendie a été attaqué par une telle masse d'eau, qu'il a bientôt perdu de sa force, et qu'on a pu en arrêter les progrès. A six heures et demie toute crainte avait cessé. C'est alors qu'on a pu s'apercevoir du danger qu'a couru cette partie du Palais-Royal, et surtout les Galeries de Bois.

Le feu s'est arrêté à l'extrémité de la galerie, en face du magasin de comestibles de Chevet, dont les vitres ont été endommagées. Tous les magasins placés entre le passage du théâtre et le guichet de la galerie vitrée ont été la proie des flammes. La librairie de M. Daubrée a brûlé entièrement; celle de M. Barba a échappé comme par miracle: sa devanture en chêne a arrêté l'effet des flammes. Un autre petit magasin a été également préservé; tous les autres ont été dévorés par l'incendie.

Quelques-uns des magasins incendiés étaient assurés. L'entrée du palais est interdite par la place et les guichets qui y aboutissent. Le peu de marchandises échappées aux flammes a été endommagé par l'eau.

On attribue ce funeste accident à une chaufferette, imprudemment laissée dans un magasin, et qu'un petit chien aurait renversée.

— Un journal rapporte le fait suivant: « Préoccupé sans doute de vols nombreux qu'on signale chaque jour à Paris, un fondeur en caractères s'éveille en sursaut la nuit dernière, entend du bruit à la porte de sa chambre, saisit un bancal pendant au chevet du lit, et en porte deux ou trois coups au visiteur nocturne; celui-ci tombe en poussant un gémissement sourd.... et le fondeur, stupéfait, reconnaît sa femme, qui venait se recoucher à ses côtés, et que la terreur de l'attaque avait rendue muette. Ce malheureux est désespéré de cet événement, dont les suites pourront être funestes pour sa femme.

— Un nommé Jean-Baptiste Jobard, peintre, âgé de 24 ans, demeurant rue de la Mortellerie, n. 25, comparait aujourd'hui pour la troisième ou quatrième fois devant le tribunal de police correctionnelle; il était prévenu d'une tentative de vol, commise auprès d'un corps-de-garde sur le marché des Innocens. Cet individu avait voulu arracher à la demoiselle Fleury le sac à ouvrage, qui était suspendu à son bras. Heureusement le père de cette demoiselle accourut à son secours, se saisit de Jobard, et le remit entre les mains d'une patrouille, qui ne tarda pas à arriver.

**M. le président** au prévenu: Vous avez déjà été arrêté en 1815, et, à une autre époque, condamné à trois mois de prison pour vol?

**Jobard, vivement:** Vous devez le savoir.

**M. le président:** Vous avez été une autre fois condamné à un an de prison pour vol?

**Jobard, d'un ton brusque:** C'est une chose que vous ne devez pas me reprocher.

**M. le président:** Vous avez encore subi une autre condamnation du même genre?

**Jobard:** Je vous répète que vous devez le savoir. Vous voulez donc m'humilier?

**M. le président:** Avouez-vous le vol, dont vous êtes prévenu?

**Jobard:** Je l'ai déjà dit.

**M. le président:** Déclarez si vous persistez dans vos aveux.

**Jobard:** Ce sont de ces choses qu'on ne dit pas trente-six fois.

Après l'audition des témoins, M. l'avocat du roi conclut à trois années d'emprisonnement, contre le prévenu, qui venait de sortir de prison au moment où il a commis ce nouveau vol.

Le tribunal le condamne à deux années d'emprisonnement, et ordonne qu'il restera pendant cinq ans sous la surveillance de la haute police.

*Jobard* : Eh bien ! maintenant je vai vous dire pourquoi j'ai volé. C'est parce que vous m'avez ôté ma sûreté première, et que depuis lors je suis obligé de voler pour vivre... Il n'y a pas de justice.

#### PAYS-BAS.

LIÈGE, LE 3 NOVEMBRE.

Le prince et la princesse d'Orange, accompagnés des jeunes princes leurs fils, sont partis le 1er. de ce mois, à 7 heures et demie du matin de Bruxelles pour La Haye.

— Messieurs E. Bidant et J. Génair, élèves de l'école des mines, ayant concouru le 17 septembre dernier à Namur avec un grand nombre de candidats pour parvenir au grade de conducteur des mines, viennent d'être promus en cette qualité, le 1er. à Liège et le second à Huy.

— Le ministre des Pays-Bas a communiqué au directoire fédéral de la Suisse la décision du roi en vertu de laquelle il ne sera plus donné de suite, dans le royaume des Pays-Bas, à la demande d'arrestation et d'extradition d'un étranger sans que la sentence qui le condamne ait été présentée avec cette demande.

— On a vu passer hier à Maestricht un char transportant les dépouilles mortelles du général Moore (anglais) décédé à Francfort, et que sa famille fait transférer en Angleterre.

— Dans la nuit du 26 au 27 octobre, deux vols avec effraction extérieure ont été pratiqués chez Jean Willems et chez Henri Kenens, à Linckhout (district de Hasselt). Les voleurs se sont emparés de 38 chemises et de quelques autres effets d'habillement, d'une croix en or non marquée, d'un anneau du même métal marqué H. K. et A. C., d'une paire de boucles de jarretières en argent, portant les lettres J. K.; ils n'ont pas même épargné les provisions de la maison, et ont emporté un demi-pain et deux livres de beurre.

Jusqu'à présent on n'a pu découvrir les auteurs du vol.

— On écrit de Berlin, en date du 25 octobre, que M. de Schukmann, ministre de l'intérieur et de la police, vient d'être frappé d'une maladie grave : on parle d'une paralysie causée par une apoplexie.

— L'intervention des trois puissances en faveur des Grecs, a produit l'effet d'arrêter les souscriptions et de ralentir les efforts de leurs amis. Cependant les souffrances de ce peuple héroïque sont loin d'être à leur terme. La petite ville de Neufchâteau, vient de donner un exemple qu'il serait désirable de voir imiter ; elle a encore fait verser hier, aux profit des Grecs, une somme de 62 fls. 75 cents, chez M. Charles Dubois trésorier du comité philhénique de cette ville.

— On peut s'étonner que dans les circonstances, où se trouve le Portugal, l'infant don Miguel prolonge encore son séjour en Allemagne; un journal en donne pour motif le désir manifesté par le noble infant de s'unir à la princesse Marie de Bavière. L'empereur don Pedro a fait demander, comme on sait, pour lui-même la main de cette princesse, il se trouve ainsi en danger de se voir refuser l'épouse qu'il recherchait et de perdre pour sa fille, dona Maria da Gloria, le royal époux qu'il lui avait donné. L'histoire nous donne l'exemple d'un désappointement assez semblable dans la personne de l'empereur Maximilien, à qui le mariage de Charles VIII avec Anne de Bretagne enleva la main de cette noble héritière et rendit sa fille Marguerite, fiancée au fils de Louis XI.

#### 2<sup>e</sup>. REPRÉSENTATION DU JOUEUR.

L'étoile du *Joueur* a pâli : au lieu des applaudissements unanimes qui l'avaient accueilli lundi dernier, il a rencontré tout-à-coup une opposition vigoureuse, bien qu'il n'ait pas moins captivé que la première fois l'attention des spectateurs. Le premier acte tout entier et presque tout le second jusqu'à l'instant où le malheureux Déricourt tombe sous la main de George, avait été écouté avec grande faveur. Mais c'est alors que l'orage a commencé à gronder. Une partie du 3<sup>e</sup> acte, rempli de scènes où la pitié, l'attendrissement, la terreur saisissent les âmes tour-à-tour, avait réédité l'opposition au silence; mais l'horrible assassinat du fils, inutilement renforcé de grands coups de tonnerre, souleva de nouveau la tempête, qui dura encore long-tems après la chute du rideau.

Maintenant qui prononcera le jugement en dernier ressort ; car deux arrêts bien distincts ont été rendus dans cette affaire. Et d'où vient ? Les acteurs ont-ils hier moins fait leur devoir ? Non. — Les accessoires étaient-ils encore plus négligés ? — Non. — Le drame avait-il perdu de son originalité, de sa vigueur, de l'intérêt et de l'affreuse vérité de beaucoup de ses situations ? — Non sans doute. — Le public de lundi a-t-il les nerfs moins délicats, est-il moins impressionnable que celui de vendredi ? — Il faut bien le croire : l'un applaudit et l'autre siffle. Les claqueurs ont pour eux tout Paris, où le *Joueur* a fait et fait encore fureur. Les siffleurs peuvent s'appuyer de l'autorité des théâtres de provinces où presque partout le drame de M. Ducange a été fort mal reçu. Lyon, Bordeaux, Rouen, l'ont repoussé. A Genève sa chance n'a pas été plus heureuse. Mais le journal de cette dernière ville nous en explique le motif. « Nous ignorons, dit-il, s'il est besoin de frapper si fort pour éloigner la jeunesse de ces infâmes repaires autorisés dans les grandes villes ; ce que

nous savons, c'est qu'à Genève cet effrayant tableau n'a produit que le dégoût. Il ne peint rien de ce que nous voyons. Il est vrai que nous n'avons, que nous n'aurons jamais des maisons de jeu tolérées par le gouvernement, et que ce n'est pas dans un tel borbier que notre fisc puisera des ressources. Cet ouvrage est donc sans effet pour nous ; nos mœurs le repoussent : il est pénible qu'il ait du succès à Paris. »

Il est malheureux que les siffleurs du vendredi ne puissent justifier la rigueur de leur arrêt par quelques-unes des raisons qu'expose le journal de Genève. Nous avons nous de ces infâmes repaires à nos portes. Ils sont ouverts pendant plusieurs mois de l'année à notre jeunesse ; et quelque puisse être le destin du *Joueur*, nous pensons que le tableau tracé si habilement par M. Ducange, malgré les couleurs trop prononcées de certaines parties, devait être mis sous nos yeux, et qu'il pouvait n'être pas sans utilité d'en venir contempler les horreurs.

Comme notre direction après une défaite ou un triomphe, doit se mettre en mesure de monter quelque autre nouveauté, nous lui recommanderons le *Diplomate*, nouvelle comédie-vaudeville, du grand producteur Scribe, qui vient d'être donnée avec beaucoup de succès prodigieux au Gymnase ; et l'opéra des *Deux-Figaro*, le meilleur, dit-on, de tous ceux de Caraffa, et qu'il serait, croyons-nous, assez facile de monter ici. Si notre troupe était organisée pour la haute-comédie, nous indiquerions encore l'*Homme du Monde*, drame de M. Ancelot et Saintine, qui a été accueilli il y a quelques jours, avec faveur à l'Odéon. Le roman en 5 volumes que M. Ancelot a publié dernièrement et qui porte aussi le titre d'*Homme du Monde*, a fourni ce sujet de cette pièce, divisée en 5 actes ; M. Ancelot a profité des libertés de la nouvelle école dramatique. Son action embrasse plusieurs mois, et la scène change autant de fois que les événements l'exigent. Au reste ces licences deviendront bientôt si communes, et partant paraîtront si naturelles que ce ne sera plus la peine de les remarquer.

*F. Rogie*

M. le comte de M... a publié des *Mémoires*, (qui n'en publie pas ?) non pas tant sur lui, que sur les grands personnages qu'il a vus et connus. La partie la plus curieuse de ces *Mémoires* paraît être celle qui concerne la guerre d'Amérique à laquelle le comte de M. prit part, en qualité d'aide-de-camp de Lafayette. L'armée des insurgens, si l'on en juge d'après ce que le narrateur en dit, n'était pas très brillante. Qu'on se figure des miliciens mal vêtus, la plupart sans souliers, la tête couverte d'un bonnet de coton, en guise de schakos ; ayant les uns, pour manteau, les autres, pour surtout, des couvertures de grosse laine absolument semblables à celles des malades dans nos hôpitaux... Toutefois, gardez-vous bien d'en rire. Ce sont ces soldats si bizarrement accoutrés que l'on vit bientôt, avec l'assistance des français, battre les anglais en mainte et mainte rencontre, leur imposer d'humiliantes capitulations, enfin les forcer à déposer leurs armes, et à se retirer honteusement sur leurs vaisseaux avec un bâton blanc.

C'est à l'un de ces rustiques guerriers enveloppés d'une mauvaise couverture, ayant un bonnet de coton sur l'oreille et fort mal chaussés, qu'un général anglais, le fameux Burgoyne, doré comme un calice, vêtu d'un superbe uniforme, portant un chapeau à plumes, vint remettre humblement son épée. Le congrès, magnifique dans ses récompenses, donna au vainqueur, le général Starck, « Deux aunes de beau drap bleu pour un habit, et six chemises de toiles de Hollande. » M. le comte de M..., qui nous l'apprend, a entendu ce général demander pourquoi on n'avait oublié de lui donner de la baptiste pour faire des manchettes.

Tous les membres du gouvernement avaient une grande simplicité de mœurs. L'auteur des *Mémoires* s'étant un jour présenté chez le ministre de la guerre, fut obligé de l'attendre. S. Exc. venait de sortir : c'était son jour de barbe, et elle était allée se faire raser par le barbier, son voisin, qui, tout en la rasant, lui demandait des nouvelles de l'armée, et causait familièrement avec elle sur les affaires de l'état.

On voit, en lisant ces *Mémoires*, que les habitans des États-Unis, qui avaient peu de relations avec les peuples de l'Europe, n'étaient pas encore parvenus à un très-haut degré de civilisation. Mais qui croira l'auteur, quand il affirme qu'un Français, ayant oublié chez son hôte une paire de bottes fortes : « les Américains, en les voyant, furent frappés d'un tel étonnement, qu'ils les déposèrent, comme une merveille, au musée de New-York, » qui doit être bien riche s'il renferme beaucoup d'objets aussi rares. « Et voilà justement comme on écrit l'histoire. » *F. Rogie*

#### NOUVELLES LITTÉRAIRES ET DES ARTS.

On trouve à Bruxelles chez tous les marchands de nouveautés un recueil de chansons politiques accompagnées de dessins coloriés. La collection se composera de 30 à 40 chansons : si la lithographie qui accompagne la chanson doit, au dire des éditeurs, reproduire l'idée de chacune, le dessinateur ne nous semble pas avoir atteint le but pour la chanson de la *Vivandière* ; son crayon a mieux réussi dans celle qui est intitulée : *Wit la Chartre*. Il a su mettre en action ces quatre vers.

D'un cri de paix malheur à qui s'offense.  
Soldats d'un jour, barbares sans danger,  
Vous opprimez un peuple sans défense ;  
Jadis ce fer était pour l'étranger.

Au reste, l'idée de reproduire Béranger accompagné de ces dessins grotesques n'est pas heureuse et paraît peu digne d'être encouragée. *Qu*

besoin le chantre français de ces espèces de caricatures ? Croit-on par là le rendre plus populaire ?

*Prologues.*  
Le Requiem de Mozart a été exécuté à Limberg pour célébrer l'anniversaire de la mort du grand compositeur. Le fils cadet de cet homme célèbre conduisait l'orchestre, et cette circonstance n'a pas peu contribué à jeter de l'intérêt sur cette cérémonie. Les solos étaient chantés par les membres d'une société musicale établie depuis peu sous le nom de *Cœcilienchors*. Deux Dames d'un très-haut rang en faisaient partie; la foule remplissait la cathédrale, et une émotion profonde s'était emparée de tous les cœurs.

**A. M. le Rédacteur du journal MATHIEU LAENSBERGH.**

Messieurs,

Il s'est glissé quelques inexactitudes dans le récit que vous avez cru devoir donner au public de l'affaire du général Creve contre de Simoni: j'y vois bien en effet les moyens employés par le conseil du général, (M<sup>r</sup> Van Hulst) pour ne pas se dessaisir du registre que je réclamaïs; mais on a omis de dire pourquoi j'insistais sur la remise préalable de ce registre. J'ai dit: que je l'avais, *avant le procès, confié sous recepis* à M<sup>r</sup> Nossent; qu'il avait dès lors contracté l'engagement de me le remettre; que ne pas tenir cet engagement et s'emparer de ce registre pour s'en servir contre de Simoni, c'était trahir ma confiance; que de même que l'avocat ne pouvait être tenu de déposer en justice des révélations qui lui avaient été faites dans le secret du cabinet, de même on ne pouvait le contraindre à livrer à la justice répressive des écrits qui lui étaient confiés et dont il n'avait pas été fait judiciairement usage; que le ministère public n'avait pas le droit de s'emparer du registre, parce que ceux qui voulaient le lui livrer n'en étaient pas porteurs légitimes; que cependant je consentais, une fois qu'une restitution qu'on n'eût pas dû me contraindre à demander aurait été faite, à le livrer à l'examen des magistrats chargés de statuer sur les prétendus abus de confiance reprochés à de Simoni.

Il est possible Messieurs les rédacteurs que ma demande tendante à obtenir communication et de la liste des témoins, et de toutes les pièces dont je savais qu'on se préparait à faire usage contre mon client, ne fut fondée sur aucune loi écrite; mais je ne sache pas que le droit de défense des prévenus puisse être paralysé sous le prétexte du silence du législateur; c'est du reste ce dont la cour décidera.

Votre impartialité connue m'est un sûr garant que ma lettre sera insérée dans votre estimable journal.

Recevez mes cordiales salutations.

FORGEUR.

**COMMERCE.**

Le nombre des navires entrés dans le port d'Anvers pendant le mois d'octobre, s'élève à 85 venant de l'étranger; savoir: cinq de l'île de Java; un de Sumatra; sept de l'Amérique-Méridionale; trois de l'Amérique Septentrionale; huit de la Havane; trois de la Méditerranée; cinq de l'Espagne; un du Portugal; dix-neuf des ports de France dans l'Océan; sept des ports Anglais et vingt-six des ports du Nord et de la Baltique. Les divers chargemens de ces navires consistaient en un de pierres à plâtre; deux de fer et goudron; deux de manufactures anglaises; six de graines de navettes; neuf de bois de construction et graines de lin; 13 de vin, fruits, etc., 15 de sel, et 37 de diverses marchandises.

**BOURSE DE PARIS, du 31 oct.** — Rentes 5 p. 100, jouissance du 1<sup>er</sup> mars. Coupon détaché. 101 fr. 90 cent. — 4 1/2 p. 100, jouiss. 100 fr. 50 cent. — Rente 3 p. 100, jouiss. du 22 juin, 71 80. — Action de la banque, 2003 75. Emprunt royal d'Espagne 1826, 63 3/4 Emprunt d'Italie, 680 00.

**BOURSE D'AMSTERDAM, du 31 octobre.** — Dette active, 53 7/16 Id. différée, 27 3/2. Bill. de change, 18 3/8. Syndicat, 4 1/2 d'int. 3/8. Rente rembours., 2 1/2 d'int., 89 3/4. Act. société de comm. 114 0/10.

**BOURSE D'ANVERS, du 31 octobre.** — Effets Publics. — Dette active, 2 1/2 d'int., 53 3/8. Rente remb., 89 3/4. Act. soc de comm., 112 d'int., 86 0/10.

**TAXE DU PAIN A LIEGE, du 3 novembre.**

VILLE.	FAUBOURGS.
Pain de Seigle, 19 50 c. au-lieu de 20	Pain de Seigle, 18 au-lieu 18-50 c.
Pain de ménage, 26 50 au lieu 27-50	Pain de ménage, 22.50 au lieu 23.50
Pain blanc, 37 au lieu de 38 c.	Pain blanc, 31 c. au lieu de 32-00 c0

**SPECTACLE.**

Aujourd'hui dimanche, la reprise du *petit Chaperon Rouge*, opéra en 3 actes de Théolou, musique de Boieldieu.  
\* Au premier jour, *M. Jovial*, vaudeville en 2 actes, et *Fiorella*, opéra nouveau en 3 actes de Scribe, musique d'Auber.

**PROVINCE DE LIÈGE.**

**Adjudication.** Il sera procédé le lundi 5 novembre prochain, à onze heures du matin, à la maison blanche, pardevant MM. les commissaires délégués à cet effet, par les gouvernemens des Pays-Bas et de Prusse, pour le terme de deux années commençant le 1<sup>er</sup> janvier 1828 jusqu'à la même époque 1830, à la réadjudication de la perception du droit de barrières communes établies à la maison blanche et à Montzen sur la route de Liège à Aix-la-Chapelle.  
Le cahier des charges, qui est le même que celui d'après lequel a été procédé à la dernière adjudication des dites barrières, est déposé à l'hôtel des états à Liège, aux bureaux de M. le commissaire du district de Verviers et dans ceux de M. l'ingénieur en chef du Waterstaat, où on pourra en prendre lecture et obtenir avant l'adjudication tous les renseignemens nécessaires. — Liège, le 25 octobre 1827.  
Pour le conseiller d'état, gouverneur de la province de Liège, le membre de la députation des états, *Knaeps-Kénor*.

**ETAT-CIVIL du 31 octob. Naissances : 4 garç., 4 filles.**

**Mariages, 11 savoir :** Entre  
Hubert Tabury maçon, rue Sous l'Eau, veuf de Agrés Henrard, et Angélique Charlotte Gillet, au même domicile, veuve de Louis Philippe Barmand.  
Gilles Arnoldy, journalier, rue Grande Bèche, et Marie Elisabeth Sobet, journalière, rue derrière le Palais.  
Jean Guillaume Corbusier tailleur, rue St. Séverin, et Marie Tassin, journalière, rue Pierreuse.  
Louis Adam Degard, journalier, faubourg St. Léonard, et Marie Joseph Elisabeth Marck, journalière, même faubourg.  
Etienne Postula, domestique, faubourg St. Gilles, et Marie Pétronille Caroline Delbrouck, au même domicile.  
Jean Mathien Quitin, soldat au bataillon d'artillerie train transport, en garnison en cette ville, et Barbe Hanket, journalière, rue des Ecoles.  
Louis Joseph Collard, armurier, rue des Aveugles, et Jeanne Dirick, journalière, rue de la Syrène.  
Joseph Ledent, fabricant d'étoffes de laines, rue Grande-Bèche, et Anne Joseph Redouté, rue Chaussée des Prés.  
Arnold Joseph Reculez, milicien à la 11<sup>me</sup> division en garnison en cette ville, et Marguerite Plassy, journalière, rue Grande-Bèche.  
Henri Joseph Toussaint Forir, menuisier, rue Table de Pierres, et Elisabeth Renier, rue St. Severin.  
Guillaume Joseph Dusart, compagnon imprimeur, rue du Verd-Bois, et Anne Marie Lemaire, rue Tête de Bœuf.

**Décès : 1 garçon, 3 hommes, savoir :**  
Gabriel Demaret, âgé de 84 ans, journalier, rue Sous l'Eau, époux de Marie Jeanne Bernimolin.  
Louis Bertrand, âgé de 57 ans, marchand, rue vieux pont des Arches, époux de Marie Anne Plateus.  
Mathieu Hubert Dieudonné Victor Creuick, âgé de 18 ans 8 mois et 8 jours, rue Féronstrée, célibataire.

**Du 2 novembre. — Naissances, 3 garç. 3 filles.**  
**Décès, 2 garç., 1 fille, 1 homme, 3 femmes; savoir :**

Jean François Lenoit, âgé de 60 ans, pêcheur, quai d'Avroy, époux de Lambertine Goffette.  
Jeanne Marsin, âgée de 94 ans, domestique, faubourg Vivegnis.  
Jeanne Demoulin, âgée de 88 ans 10 mois et 3 jours, rue Hors-Château, veuve de Mathieu Paquai.  
Marie Marguerite Fraikin, âgée de 24 ans et 4 mois, rue des Marets.

**TEMPÉRATURE du 3 novembre. — A 8 heures du matin, 4 degrés; à une heure, 7 degrés**

**ANNONCES DE LIBRAIRIE.**

**En vente chez LEBEAU-OUWERX, libraire, place du Spectacle.**  
(Ouvrages de Droit. Suite, V. les n<sup>os</sup> 248 et 253.)

**Le Code de la chasse et de la pêche**, ou recueil des lois publiées sur ces matières depuis 1291 jusqu'à nos jours, avec procès verbaux à l'usage des gardes champêtres, etc., 1 vol. in-32. Prix 1-41.  
**Bibliothèque choisie des livres de droit** qu'il est le plus utile de connaître et d'acquérir, par Camus, 4<sup>me</sup> édition, Paris 1819, in-4°. Prix 8 50.

**Lettres sur la profession d'avocat** et bibliothèque choisie des livres de droit les plus utiles, par Camus et Dupin, 2 vol. in-8°. Prix 8-03.  
**Introduction à la procédure**, par Pigeau, 4<sup>e</sup> édition, 1822, 1 vol. in-8°. Prix 2 36

**Commentaire sur le code de procédure civile**, par M. Pigeau, revu et publié par MM. Poncelet et Lucas Championnière, Paris, 2 vol. in-4°, 18 50.  
**Nouveau manuel des officiers de l'état civil**, par J. A. Garnier du Bourgneuf, docteur en droit et procureur du roi. Paris 1825. Prix 1-80.

**Des droits des communes sur les biens communaux**, ou examen historique et critique du démembrement des usages communaux, opérés autrefois sous le nom de réserves et de triages et aujourd'hui sous celui de cantonnement; par Latruffe Montmeylian. Paris, 2 vol. in-8°. Prix 6 60.

**Traité des servitudes ou services fonciers**, par J. M. Pardessus, 6<sup>e</sup> éd. Bruxelles, in-8°. Prix 2-83 1/2.

**Questions possessoires**, ou explication méthodique des lois de la jurisprudence concernant les actions possessoires, avis et solutions sur les questions et difficultés que cette matière présente, par Ch. Guichard, avocat, in-8°. Prix 3-30.

**Traité du voisinage**, considéré dans l'ordre judiciaire et administratif et dans ses rapports avec le code civil; par Fournel, 4<sup>e</sup> édition, augmentée par Tardif. Paris, 2 vol. in-8°. Prix 7-08.

**Cours élémentaire de Code Civil**, ou exposé méthodique des dispositions du Code Civil pour en faciliter l'intelligence, par Pigeau; 2 vol in-8<sup>os</sup>. Prix 6 60.

**Dictionnaire du Code de Commerce**, ou le code de commerce avec tous les articles des codes Napoléon et de procédure qui y ont rapport et autres lois sur le même sujet, rangés par ordre alphabétique, etc., par Daubanton; Paris, 8°. Prix 3-30.

**Nouveau manuel des notaires** ou traité théorique et pratique du notariat, 2<sup>me</sup> édition, corrigée avec le plus grand soin et considérablement augmentée, par J. P. P\*\*\* et J. B. T\*\*\* de M\*. Paris 1822, 1 vol. in-8°. de 900 pages. Prix 4-72

**Traité de la mort civile en France**, par Desquiron de St.-Agnan. Paris, in-8°. Prix 2-36.

**Jurisprudence et style des notaires**, contenant 1<sup>o</sup> la jurisprudence des arrêts; 2<sup>o</sup> les dispositions législatives et réglementaires; 3<sup>o</sup> le style ou formulaire, par MM. Massé et Lherbette. Paris 1823, 8 vol. in-8°. Prix 22-68.

**Institutes de Gaius**, récemment découvertes, traduites pour la première fois en français avec le texte en regard, par Boulet, avec des notes destinées à faciliter l'intelligence du texte. Paris 1827-1828, 1 vol. Prix 3-53.

**Jurisprudence du 19<sup>me</sup> siècle**, par Sirey, pour la partie de France, par J. Plaisant et Th. Van Mons, pour la partie des Pays-Bas, et enrichi de questions de droit inédites que présentent les arrêts des cours belges, par Merlin. Il paraît tous les mois un cahier in-8°, imprimé avec soin sur papier velin. L'abonnement est de 9-45 par année.

**Juris civilis egloga**, etc. Paris 1827, 1 vol. Prix 2-36.  
**Ouvrages de Pothier**, nouv. édition, mise en ordre par Dupin aîné, avocat. Paris 1824, 11 vol. in-8°. Prix 42-52.

Ouvres complètes de sir Walter Scott, édition de Fr. Lemarié, 72 vol. in-12, à 47 c. le vol. suivant l'édition originale de Paris. — Vie de Napoléon, complément, 15 vol. à 47 c.; 9<sup>e</sup> livraison, 2e. et 3e. vol. la prison d'Edimbourg, tom. 27 et 28. — 8me. vol. du complément, vie de Napoléon, revue sur l'original anglais et augmentée de notes nouvelles et rectifications ajoutées à celles des éditeurs de Paris. Les 27 vol. compris dans ces 9 livraisons, contiennent 45 vol. de l'édition in-18 ou in-32.

On continue à souscrire séparément pour la vie de Napoléon au même prix. (370)

## ANNONCES ET AVIS DIVERS.

Dimanche prochain BAL à Fontainebleau, faubourg Ste. Marguerite. 357

Dimanche on jettera une roue de DINDONS chez Germy, faubourg Ste Marguerite, au Coq hardi. 112

Dimanche et lundi on jettera une ROUE DE DINDONS chez Debeur, faubourg St.-Gilles. (226)

Aujourd'hui 4 novembre, pour la clôture de la table d'hôte du grand hôtel des bains à Chaufontaine, elle aura lieu à une heure précise, dans la salle où se sont tenus les jeux. Il y aura BAL à la suite du dîner, si le temps le permet. Le char-à-bancs partira à 11 heures. (367)

Mercredi 7 novembre 1827, CONCERT au bénéfice du jeune *Vieux-Tems*, à la salle de la Société d'Emulation. Des listes de souscription sont déposées chez le concierge de la dite Société, et chez Halazy, à la Société du Commerce. Prix 1 fl. 50 cents, avec une carte de dame. (377)

HUITRES anglaises chez Parfondry, derr. l'Hôtel-de-Ville. (13)

Tart, derrière l'Hôtel-de-Ville, a reçu des HUITRES anglaises très fraîches. (153)

Andrien, rue derrière St. Jean-Baptiste n<sup>o</sup>. 720, vient de recevoir des huitres 1<sup>re</sup> qualité, qu'il vend à 1 fl. 20 cents. (369)

\* \* Des Compositeurs et des Compagnons Imprimeurs, connaissant parfaitement leur état, peuvent se présenter au Bureau de ce Journal.

### Cours de langue anglaise à l'Université.

J. Barth, de Londres, développera sa méthode d'enseignement dans une leçon publique et gratuite, qui aura lieu lundi 5 novembre à 3 heures, dans une salle de l'Université. Il continuera de donner en ville et chez lui, rue du Pot-d'Or n<sup>o</sup>. 691, des leçons des langues anglaise, allemande et italienne. (363)

### COURS HOLLANDAIS.

P. C. Pex, professeur de langue hollandaise au collège royal de Liège, a l'honneur de prévenir le public qu'il y aura un cours de langue hollandaise chez lui tous les jours, le matin de 7 à 8 heures, et l'après-dînée de 5 à 6 heures, à commencer le 8 courant. Mont St. Martin, n. 642. (170)

( ) Vente publique d'ustensiles de fruitier, meubles et effets etc.

Le jeudi 8 novembre 1827, à une heure de l'après-midi, il sera vendu à la maison cotée 112, à l'enseigne de la Fontaine d'or, à Jemeppe, par le ministère du notaire Servais :

Un pressoir à pommes, ayant deux vis en fer, et deux écrous en cuivre, chaudières, entonnoirs, tonneaux, caves, cuvettes, échelles, et une quantité de sacs.

Plus, des garde-robes, bois de lit, tables, boutique, poêle, fusils, outils de menuisier, grandes et petites tarières; une quantité de manteaux servant aux funérailles, et un grand nombre d'autres meubles et effets dont le détail serait trop long.

Argent comptant ou à crédit. Servais, notaire.

Un jeune homme, muni de bons certificats, connaissant la tenue des livres en partie double, la correspondance et le calcul, peut se présenter au n. 959, rue pied du Pont-des-Arches. [376]

Le quatorze novembre 1827, à 10 heures du matin, il sera procédé au château de la Neuville-sur-Meuse, à la vente publique de la coupe de bois tailli dans les bois de la Neuville, consistant en huit bonniers environ, essence de chêne, aux clauses et conditions ordinaires. (378)

Le mercredi sept novembre 1827, à dix heures du matin, il sera procédé devant M. le juge de paix du canton de Huy, au local de ses audiences, place St.-Séverin, audit Huy, et par le ministère de M<sup>e</sup> Chapelle, notaire audit Huy, à ce commis, à la vente par Licitacion d'une maison et bien y annexé, contenant environ treize perches, sis à Wanzoul, commune de Vinalmont; appartenant par indivis à Marie Anne Malaisse, célibataire, demeurant à Huy, et aux enfans de feu Joseph Malaisse, décédé à Wanzoul.

Le cahier des charges et les titres de propriété sont déposés chez ledit M<sup>e</sup> Chapelle, où l'on peut en prendre connaissance. (374)

Au Chapeau de Roses, rue du Pont-d'Ile, n. 12, à Liège.

M<sup>de</sup>. Schell-Forir, a l'honneur d'annoncer qu'elle vient de recevoir de Paris les modes pour la saison d'hiver, que Madame Raikem-Lonhienne lui a fait choix pendant son séjour. 362

Monsieur tapissier, Place St. Lambert, vient de recevoir un grand assortiment de meuble en accajou de forme nouvel, canapé chaises, fauteuil de tous mode

( ) 3<sup>e</sup> CLASSE DE LA 137<sup>e</sup> LOTERIE ROYALE DES PAYS-BAS.

Le tirage commencera le 12 novembre 1827. Dans cette classe seront les pris principaux suivans :

1 de 40,000 : 1 de 30,000 : 1 de 20,000 : 1 de 15,000 : 1 de 10,000 : 3 de 5000 : 2 de 2500 : 3 de 1250 : 82 de 1000 : 1 prime pour le 1er n. sortant de 1000 : 1 id. pour le dernier n. de 12500. Le collecteur qualifié, D. Mathias.

A vendre une belle calèche, avec persiennes, au pied de la Haute-Sauvenière, n. 40. Au même n. il y a des appartemens à louer. (272)

On demande pour un château à proximité de Liège, une cuisinière connaissant bien son état et diriger une laiterie. S'adresser à Jean-Baptiste Lardinois, agent-d'affaires, à Liège. (375)

A louer pour entrer de suite en jouissance, un quartier composé d'une cave, de deux pièces par terre, quatre chambres et une de domestique, un vaste grenier et une cuisine; le tout absolument indépendant. S'adresser au n. 660, rue porte St. Léonard. (19)

### VENTE D'ARBES.

Mardi 6 novembre 1827, à deux heures de relevée, M. Boux, docteur en médecine, à Waremmes, fera vendre aux enchères par le notaire Lejeune; audit lieu, dans une prairie située audit Waremmes, près de la porte dite Huy, une grande quantité de superbes peupliers de Canada, plusieurs bois-blancs et quelques ormes. A crédit. (364)

(614) Les personnes qui peuvent devoir quelque chose à la succession de M. Piette, peintre et professeur de dessin, décédé sur Coïnte, commune d'Ougrée; qui ont des objets soit à restituer soit à réclamer, sont priées de s'adresser à M. Jenicot, avocat, rue des Sœurs-Grises, à Liège.

### BELLE VENTE DE BOIS.

Le quinze novembre mil huit cent vingt-sept, à dix heures précises du matin, il sera procédé par le ministère du notaire Piters, dans les prairies du château d'Oost, près d'Eysden, à la vente d'une quantité de forts beaux peupliers d'Italie, presque au bord de la Meuse.

Le lendemain seize novembre, il sera procédé par le même notaire, à dix heures précises du matin, à la vente d'une quantité de peupliers de Canada et cèdriers de la plus belle grosseur et hauteur, dans les prairies du château d'Eysden.

Il se trouvera également dans la même vente de forts beaux ormes et noyers.

Cette vente est à six mois de crédit. (365)

### BELLE VENTE D'ARBRES A CRÉDIT.

Lundi 19 novembre 1827, à dix heures du matin, on vendra à Hamal près de Tongres et joignant presque la grande route de Liège, une allée de cent et quelques peupliers du Canada, de plus de trente ans vieux et de la plus belle venue. (366)

P. A. de Smets-Collardin, place St.-Jacques, n. 501, vient d'ouvrir un magasin de toiles de Brabant et d'Allemagne, qu'il tiendra constamment assorti de tout ce que les meilleures fabriques offriront de plus avantageux. Ses relations le mettent à même d'accorder les prix et les conditions les plus favorables. Il s'attachera surtout à faire jouir les marchands faisant le demi-gros et le détail, du meilleur marché, et de toutes les facilités possibles. Il ose se flatter de justifier la confiance des personnes qui voudront bien la lui accorder.

J. F. Mâsu, rue Vinave-d'Isle, n. 52, qui se charge de tous genres d'affaires, échange les espèces d'or et d'argent; louis vieux, carlins, souverains, pistoles à 11 fls. 68 et l'agio en sus d'après le poids; 2 p. 0/0 agio sur les gros sous et les pièces de 13 liards; louis de poids avec agio, louis légers, couronnes rognées, toutes pièces hors de cours, etc. à un taux avantageux.

Il se charge de l'achat d'effets publics sur toutes places avec économie. (57)

ra Deribaucourt, rue Neuvise, au Sauveur, achète couronnes louis légers et toutes monnaies quelconques.

La maison cotée 332, rue derrière St.-Thomas, avec cour et jardin, remises et écuries, sera vendue à l'enchère, le 15 novembre prochain, à deux heures de relevée, par le ministère et en l'étude de M. le notaire Dusart, près duquel on peut connaître les conditions de la vente. Cette maison est à vendre tous les matins, depuis dix jusqu'à une heure. (28)

SUPPLÉMENT